

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Délibération n°D-CA/2018-042

Le conseil d'administration s'est réuni le 03 avril 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 23 mars 2018.

- VU le code de l'éducation et notamment ses articles L712-3 et L712-6-1 ;
- VU les statuts de l'Université ;
- VU le règlement intérieur de l'Université ;
- VU l'avis du Conseil de Gestion de la Faculté Droit en date du 06 mars 2018 ;
- VU le relevé de décisions de la Commission des conventions en date du 08 mars 2018 ;
- VU l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 20 mars 2018 ;

Point de l'ordre du jour : II^{ème} Partie – P5.2 – Convention d'échange, University of Miami (Etats-Unis)

Exposé de la décision :

En 2011, la Faculté de Droit de l'Université Paris Descartes et la Faculté de Droit de l'Université de Miami ont signé un premier accord de coopération académique, partenariat initié par Anthony Chamboredon, en charge du développement européen et international à la Faculté.

S'appuyant sur le succès de cette collaboration, centrée sur la mobilité des étudiants, qui s'est terminée en 2017, les deux parties souhaitent renouveler leur engagement réciproque avec le présent accord.

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver les conditions de collaboration relatives à cet accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.

<p>Nombre de membres constituant le Conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 20 Abstentions : 4 Votes exprimés : 20 Contre : 0 Pour : 16</p>
--

Fait à Paris, le

11 AVR. 2018

Le Président



Frédéric DARDEL

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Publié sur le site internet de l'Université le : 11 AVR. 2018
Transmis au Recteur le :

11 AVR. 2018